

## **DEC112974INSIS**

Décision portant nomination de Monsieur BILA Stéphane en qualité de chargé de mission.

## LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts;

## **DECIDE**

Art. 1<sup>er</sup> – Monsieur BILA Stéphane, chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge des activités scientifiques Antennes et circuits hyperfréquences.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur BILA Stéphane demeure affecté au Laboratoire XLIM – UMR6172 - Limoges

- **Art. 2 Du** 1<sup>er</sup> janvier 2012 **au** 31 décembre 2012, Monsieur BILA Stéphane percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.
- **Art. 3** La dépense sera imputée sur le compte 64641000 subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine-Limousin.
- Art. 4 La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17/01/2012